

## **Compte rendu du Conseil de Communauté du 29 mars 2005 à Le Chesne**

**Présents** : Mesdames Agnès BEGNY, Françoise BONOMME, Geneviève BOUCHE, Marie-Ange BROUILLON, Françoise BUSQUET, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Maria GILLET, Marie-Ange LALLEMAND, Sylvie LEFORT-GENTIL, Carmen LOCARD, Marie-Hélène MOREAU, Françoise PERONNE, Chantal PETITJEAN, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Brigitte RAGUET et Messieurs Edmé ALEXANDRE, Claude ANCELME, Régis BARRE, Bernard BESTEL, Claude BORBOUSE, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Paul BOUILLEAUX, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, Luc BRUNEL, Francis CANNAUX, Michel COLIN, Bertrand COUSTIER, Bernard DAY, Jean-Pierre DAUMONT, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Bernard DEOM, Antoine DE POUILLY, Roger DERUE, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Christophe DION, Daniel DOYEN, Jean-Claude ETIENNE, René FRANCART, Christian GARREZ, Jean-Charles GENTY, Joël GOBERT, Franck GROSSELIN, Jacques GROSSELIN, Pierre GUERY, Michel GUYOT, Michel GUTLEBEN, Philippe HENRY, Pierre HU, Bruno JUILLET, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Jean-Marc LOUIS, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Patrice MAUVAIS, Pierre MILHAU, Jacques MORLACCHI, Daniel NIZET, Jacky NIZET, Denis NOIZET, André OUDIN, Jean-Luc PAYER, Bernard PIERRET, Luc POLET, Francis POTRON, Michel RATAUX, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Luc SOUDANT, Jean-Yves STEPHAN, Gildas THIEBAULT, Pierre THIERY, Léon TRISTANT, Bruno VALET, Erol VAUCHEL, Pierre VERNEL, Roland VILLERS, Gilles ZEIMET.

**Représentés** :

Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M Bernard PIERRET  
Mme Monique DESWAENE donne pouvoir de vote à M Michel GUTLEBEN.  
M Bernard BOUILLON donne pouvoir de vote à M Francis SIGNORET.  
M René BUSQUET donne pouvoir de vote à M Michel COLIN.  
M Michel COISTIA donne pouvoir de vote à M Pierre BOUVART  
M Hervé LAHOTTE donne pouvoir de vote à M Antoine DE POUILLY.  
M Guy LECLERCQ donne pouvoir de vote à M Jean-Claude ETIENNE.

**Excusé** : M. Philippe ETIENNE (Bayonville)

**Invités excusés** : M. Jacques ADANS, Sous Préfet de Vouziers, M. Dominique GUERIN, Conseiller Général

Le quorum étant atteint, le Président SERVAIS ouvre la séance. Mme Marie-Hélène MOREAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **I/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 FEVRIER 2005**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil du 28/02/05 est adopté à l'unanimité.

### **II) COMPTES ADMINISTRATIFS 2004 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

La parole est laissée à M. PIERRET, 1<sup>er</sup> vice-président chargé des finances qui présente le compte administratif 2004, lequel, précise-t-il, sera repris par le compte de gestion du percepteur.

Il rappelle qu'une notice explicative a été fournie dans le document de travail. Le budget primitif 2004 est par ailleurs fourni avec le compte administratif 2004.

Il procède ensuite à la lecture du compte administratif de chaque budget :

- **Budget général : Compte administratif 2004**

Dépenses de fonctionnement : 1 376 355.83 €  
Recettes de fonctionnement : 1 710 875.24 €

Dépenses d'investissement : 393 878.57 €  
Recettes d'investissement : 455 054.24 €

Résultats 2004 - Section de fonctionnement : 69 271.76 €  
- Résultat de clôture : 334 519.41€  
Résultats 2004 - Section d'investissement : 59 373.53 €  
- Résultat de clôture : 61 175.67€

- **Budget 2C2A/CERFE : Compte administratif 2004**

Dépenses de fonctionnement : 205 773.56 €  
Recettes de fonctionnement : 157 356.22 €

Dépenses d'investissement : 11 322.49 €  
Recettes d'investissement : 65 098.01 €.

Résultats 2004 - Section de fonctionnement : -70 847.56€  
- Résultat de clôture : -48 417.24€  
Résultats 2004 - Section d'investissement : 16 543.51€  
- Résultat de clôture : 53 775.52 €

- **Budget Parc d'activités économiques : Compte administratif 2004**

Dépenses de fonctionnement : 41 987.06 €  
Recettes de fonctionnement : 57 500.60 €

Dépenses d'investissement : 61 747.37 €  
Recettes d'investissement : 3 572.13 €.

Résultats 2004 - Section de fonctionnement : 15 513.54 €  
- Résultat de clôture : 15 513.54 €  
Résultats 2004 - Section d'investissement : -14 540.75 €  
- Résultat de clôture : -58 175.24 €

- **Budget Nocturnia : Compte administratif 2004**

Dépenses de fonctionnement : 27 957.72 €  
Recettes de fonctionnement : 17 173.68 €  
Dépenses d'investissement : 4 693 226.52 €  
Recettes d'investissement : 4 959 794.20 €

Résultats 2004 - Section de fonctionnement : -10 784.04 €  
- Résultat de clôture : -10 784.04 €  
Résultats 2004 - Section d'investissement : 263 527.68 €  
- Résultat de clôture : - 818 532.09 €

- **Budget Management de crise : Compte administratif 2004**

Dépenses de fonctionnement : 155 889.79 €  
Recettes de fonctionnement : 22 651.94 €  
Dépenses d'investissement : 0.00 €  
Recettes d'investissement : 0.00 €

Résultats 2004 - Section de fonctionnement : - 133 237.85 €

- Résultat de clôture : - 354 634.67 €

Résultats 2004 - Section d'investissement : 0.00 €

- Résultat de clôture : 0.00 €

Après la présentation de ces comptes administratifs, M. SERVAIS informe l'assemblée quitter la salle afin de laisser s'installer le débat et le vote en précisant qu'il n'a fait, depuis juin dernier, que de continuer le travail de M. GROFF.

Le Président sorti, M. PIERRET laisse la parole à M. GRALL, percepteur, qui informe que le compte administratif 2004 et le compte de gestion 2004 sont en conformité.

Le débat est ouvert au cours duquel les questions et remarques suivantes sont observées :

Une question dans la salle porte d'abord sur la ligne 2031 « Frais d'étude » apparaissant dans le budget « Parc d'activités économiques Chanzy ». Une somme de 220 000 € est inscrite au BP 2004 alors qu'aucune somme n'a été engagée au cours de l'année.

Melle GUGLIELMETTI précise qu'auparavant les frais d'étude liés à la réhabilitation de la friche SIETAM étaient englobés dans le budget « Parc d'activités économiques ». Dorénavant, il y a un budget pour la zone d'activités de Buzancy (Chanzy) et un pour la zone d'activités de Vouziers, qui comprend également le projet « Sietam ».

M. DEOM demande ce qui se cache derrière la ligne 012 « Charges de personnel et frais assimilés » du budget « 2C2A/CERFE » en section de fonctionnement – dépenses ?

Réponse apportée par M. PIERRET : Rien n'y est caché. Il s'agit simplement des salaires de M. HELDER et de Melle POULLE, respectivement Directeur et chargée de mission au 2C2A/CERFE.

M. DION demande à quoi est liée la différence constatée à la ligne 6226 « honoraires » du Budget Général – section de fonctionnement dépenses. Une somme de 21 149 € avait été inscrite au BP 2004 alors qu'une somme de 43 593.72 € est inscrite au CA 2004 ?

Melle GUGLIELMETTI précise que cela correspond au paiement de la participation au titre des années 2003 et 2004 que la 2C2A verse à la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la convention de partenariat.

M. DEOM compare, ironiquement, la somme de 239.05€ inscrite à la ligne « Fêtes et cérémonies » du Budget Général et la somme de 738.30€ figurant à la même ligne du Budget annexe « 2C2A/CERFE ».

M. COLIN s'interroge sur les résultats de clôture négatifs 2004 notamment celui de – 818 532.09 € en investissement du budget « Nocturnia ».

M. GRALL précise que ce résultat négatif est lié à l'attente du versement de la subvention FEDER, en cours d'étude par les services concernés.

M. SIGNORET prend la parole afin d'indiquer qu'il est logique, lorsqu'on attend des recettes et que les dépenses interviennent préalablement, de contracter une ligne de trésorerie.

Celle-ci vient porter les dépenses et est remboursée lorsque les subventions sont perçues.

M. PIERRET : Ces résultats négatifs de clôture sont compensés par des recettes à venir, à charge pour la collectivité de faire la trésorerie des personnes qui exécutent les travaux.

Plus aucune remarque n'étant observée, M. PIERRET soumet au vote l'adoption des différents comptes administratifs :

**Budget général :**

**Section de fonctionnement en dépenses et recettes : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Section d'investissement en dépenses et recettes : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Budget « 2C2A/CERFE » :**

**Sections de fonctionnement et d'investissement - dépenses et recettes : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Budget « Nocturnia »**

**Sections de fonctionnement et d'investissement - dépenses et recettes : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Budget « Parc d'activités économiques » :**

**Sections de fonctionnement et d'investissement - dépenses et recettes : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Budget « Management de crise » :**

**Sections de fonctionnement et d'investissement - dépenses et recettes : ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Compte de gestion du percepteur : Sur le budget général et les budgets annexes, le Conseil de Communauté DONNE A L'UNANIMITE QUITUS au percepteur.**

**Affectation des résultats du Budget Principal en report à nouveau : POUR A L'UNANIMITE**

**Affectation des résultats du Budget « 2C2A/CERFE » en report à nouveau : POUR A L'UNANIMITE**

**Affectation des résultats du Budget « Nocturnia » en report à nouveau : POUR A L'UNANIMITE**

**Affectation des résultats du Budget « Parc d'activités économiques » en report à nouveau : POUR A L'UNANIMITE**

**Affectation des résultats du Budget « Management de crise » en report à nouveau : POUR A L'UNANIMITE**

M. PIERRET remercie le Président qui a suivi l'exécution de ce budget ainsi que tous ceux qui l'ont préparé, la Directrice des services communautaires et M. le Percepteur.

De retour dans la salle, il est précisé à M. SERVAIS que le conseil a décidé le report des résultats de clôture.

### **III/ BUDGET PRIMITIF 2005 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ET VOTE DES TAUX 2005**

M. SERVAIS entame ce point de l'ordre du jour en rappelant que des réunions du Conseil de Communauté, de la commission des finances et du Bureau ont précédé la réunion d'aujourd'hui.

Suite à une étude réalisée par le Percepteur, il avait été prévu une augmentation assez importante de la fiscalité. Après discussion de la commission des Finances et du Bureau, cette augmentation a été limitée à 20%.

Le Président rappelle qu'il avait, au cours du dernier Conseil (du 28/02/05), demandé aux délégués communautaires de relativiser cette augmentation.

La raison pour laquelle la proposition d'augmentation des taux est conservée à 20% réside dans l'indispensable nécessité de retrouver une capacité d'autofinancement (CAF) ; la définition étant la suivante :

La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement.

Le solde entre les recettes et les dépenses indique le montant de l'excédent disponible pour financer les projets nouveaux, dégagé par chacun des exercices.

Tout le monde est d'accord pour dire que le développement économique du territoire est l'axe essentiel cependant pour aménager des zones d'activités, il est nécessaire d'acquérir des terrains.

Le Président laisse ensuite M. PIERRET présenter le Budget Primitif 2005.

Préalablement, M. PIERRET rappelle qu'une notice explicative de ce BP 2005 a été fournie à chaque délégué dans le document de travail.

M. PIERRET revient ensuite sur les raisons qui ont conduit à cette proposition de BP 2005 :

- En 2004, la CAF est négative. Il est donc impératif de la reconstituer en 2005 au risque de devoir répondre à la Chambre Régionale des Comptes dans les années futures.

- Les taux n'ont pas évolué depuis les 3 derniers exercices.

- Le besoin de faire face : la commission des Finances a écarté le dossier « Friche Sietam » - partie administrative mais un projet nouveau est apparu pour lequel il faudrait réaliser des travaux.

- Diverses interrogations concernant Nocturnia :

\* Est-ce que l'exploitation de Nocturnia par la SEM n'obligera pas la 2C2A à reverser le FCTVA qu'elle aura déjà touché ?

\* Il rappelle également que la 2C2A a bénéficié d'une ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses liées à Nocturnia et qu'il faudra la rembourser en juin prochain. Le montant des subventions n'est à ce jour pas encore définitivement connu.

\* DGF : M. PIERRET précise avoir espéré une augmentation de 3.3% pour 2005. En réalité, la notification du montant 2005 indique seulement une augmentation de 0.8%.

Il présente ensuite chaque budget (général et annexes) :

### **Budget général 2005 :**

Le budget général s'équilibre en section de fonctionnement - dépenses et en recettes à 1 958 737.41 €. Il a subi une variation de 10% par rapport à 2004.

Il est à noter qu'un quart du budget de fonctionnement est versé aux budgets annexes.

Par ailleurs, à compter de cette année, l'ex contingent d'aide sociale n'est plus reversé aux communes de l'EPCI.

M. PIERRET indique que la ligne 678 « Autres charges exceptionnelles » correspond à une somme inscrite pour faire face à des besoins nouveaux.

En section d'investissement – dépenses et recettes, le budget s'équilibre à 1 306 606.48 €

M. COLIN intervient suite aux remarques formulées sur la capacité d'autofinancement. Il est d'accord sur le résumé qui en a été fait, c'est-à-dire : CAF = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement. Cependant, il n'est pas d'accord sur le fait que les dépenses d'investissement soient comptabilisées ici.

M. GRALL précise que la CAF en 2004 est égale à – 86 510 €.

Il indique que la CAF se calcule en fin d'exercice budgétaire ; la CAF 2005 ne pourra alors être connue qu'en fin d'année.

M. PIERRET ajoute que les CAF 2003 et 2004 sont négatives. Aujourd'hui, soit la 2C2A emprunte, soit elle augmente ses taux, soit les deux.

M. SIGNORET partage l'opinion qui est de dire qu'il faut se donner les moyens. Il faut conserver une capacité d'autofinancement positive.

Il ajoute que l'augmentation de la fiscalité de 20% produirait une recette de + 217 000 €. A cette somme s'ajoute également le non-remboursement du contingent d'aide sociale.

Cette somme peut entraîner une CAF complémentaire mais il estime que la 2C2A n'est pas obligée de virer la subvention du budget général vers le budget annexe « Nocturnia » dans sa totalité du fait que l'on n'a pas une lisibilité complète du financement.

A partir de là, le produit de la fiscalité complémentaire améliore le cas du budget général.

### **Budget « 2C2A/CERFE »**

Équilibré en section de fonctionnement – Dépenses et Recettes à 231 7000.24 €

Équilibré en section d'investissement – Dépenses et Recettes à 81 645.52 €

Il est précisé qu'une subvention de la DRRT est espérée à hauteur de 25 000 € qui viendrait réduire le montant de la subvention exceptionnelle versée du budget général vers le budget « 2C2A/CERFE »

**Budget « Parc d'activités économiques Chanzy »**

Équilibré en section de fonctionnement – Dépenses et Recettes à 15 513.54 €

Équilibré en section d'investissement – Dépenses et Recettes à 225 721.96 €

**Budget « Parc d'activités économiques »**

Équilibré en section de fonctionnement – Dépenses et Recettes à 5 513.54 €

Équilibré en section d'investissement – Dépenses et Recettes à 310 960.00€

M. PIERRET précise que ce budget est ouvert cette année et concerne l'extension de la zone d'activités de Vouziers.

**Budget « Nocturnia »**

Équilibré en section de fonctionnement – Dépenses et Recettes à 403 669.20 €

Équilibré en section d'investissement – Dépenses et Recettes à 2 385 074.89€

**Budget « Nocturnia-Exploitation »**

Équilibré en section de fonctionnement – Dépenses et Recettes à 45 300.00 €

Équilibré en section d'investissement – Dépenses et Recettes à 1 000.00 €

Il est précisé que ce budget est ouvert pour le fonctionnement de Nocturnia pour une durée de 6 mois étant ajouté que ce budget est assujéti à la TVA. Cependant, il est difficile de savoir si les montants inscrits seront suffisants ou non.

**Budget « Management de crise »**

Équilibré en section de fonctionnement – Dépenses et Recettes à 493 491.67 €

Équilibré en section d'investissement – Dépenses et Recettes à 500.00 €

M. PIERRET indique que ce budget, pour cette partie du dossier « Management de crise » sera clos cette année.

Il donne ensuite parole aux délégués communautaires :

M. COLIN : Connait-on le montant de la subvention FEDER pour la 2<sup>ème</sup> tranche de Nocturnia. Melle GUGLIELMETTI lui indique qu'une subvention de 700 000 € est espérée.

M. COLIN, au vu de cette information, indique que la 2C2A a donc une marge de manœuvre tout en sachant que d'autres subventions d'autres organismes peuvent être espérées.

Il continue en rappelant que les membres de la commission des Finances étaient majoritairement favorables à une augmentation de la fiscalité à hauteur de 10%. Il maintient que cette hausse de 10% serait suffisante pour le budget 2005.

M. SERVAIS : « A vous écouter, les caisses de la 2C2A sont archi pleines. Cependant, elles ne sont ni archi pleines, ni archi vides non plus ! ».

M. DEOM revient sur les termes employés par le Président GROFF, à la création de la 2C2A, qui évoquait la nécessaire transparence des comptes.

Effectivement, si la 2C2A veut emprunter, il faut qu'elle puisse rembourser. Fait-il pour cela « détrousser les contribuables » ?

Enfin, lors du dernier Conseil de Communauté du 28/02/05, il avait été décidé la réhabilitation, par emprunt, de la friche SIETAM et maintenant ce projet est annulé. M. DEOM s'interroge sur l'utilité du vote du Conseil de Communauté. « Il y a une solution d'évidence : il faut arrêter de dépenser ».

M. SERVAIS rappelle que depuis 4 ans, un gros chantier a été commencé, à savoir Nocturnia.

Evidemment, le développement économique est important pour la Communauté. C'est pourquoi l'extension, en bonne voie, de la zone d'activités de Buzancy et la création d'une zone à Vouziers sont en cours. C'est grâce à des dossiers importants comme ceux-ci que de l'argent sera injecté dans le circuit économique et que des emplois seront créés.

M. DE POUILLY : Effectivement, une augmentation de 20% de la fiscalité n'est pas beaucoup mais c'est en fonction des objectifs que les contribuables vont nous poser des questions.

Nocturnia, qui y croit vraiment ? le doute existe très largement dans les esprits des personnes qui composent le territoire. Il affirme souhaiter que ce projet réussisse étant donné les dépenses engagées. M. DE POUILLY termine en demandant que le vote de l'augmentation de la fiscalité de 20% se déroule nominalement.

M. SERVAIS affirme qu'il faut croire au projet de développement touristique qu'est Nocturnia.

M. PIERRET, quant à lui, prend acte de la demande de vote nominal.

M. DION affirme que 20% d'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés non bâties représentent des sommes importantes sachant que le taux est déjà élevé.

M. LELARGE remercie M. COLIN d'avoir éclairé les élus sur le budget primitif 2005. Il interroge le Président sur les augmentations à venir.

M. SERVAIS : La dernière augmentation a eu lieu en avril 2001. Il ne peut savoir ce qu'il sera décidé dans les années futures.

M. COLIN fait un comparatif entre les taux de la 2C2A et ceux de la Communauté de Communes du Pays Sedanais. La 2C2A a des taux inférieurs à celle-ci exceptée la taxe sur foncier non bâti. Il souhaite qu'une réflexion soit engagée sur ces taux dans les années à venir.

Il réitère ses propos, à savoir qu'une augmentation de 20 % n'est pas essentielle. Une hausse de 10 % est suffisante compte tenu de la marge de manœuvre existante.

M. SERVAIS n'est pas de l'avis de M. COLIN.

M. PIERRET ajoute qu'une réflexion, qui va au-delà du débat de ce soir, devra être envisagée sachant qu'il y aura bientôt possibilité pour les EPCI de déconnecter les différentes évolutions des taxes entre elles ; ceci dans la perspective de la réforme de la taxe professionnelle, compensée par l'Etat mais sur la base de la fiscalité de l'année précédente.

M. SERVAIS propose de passer au vote du budget. Cependant, les élus communautaires demandent à voter les taux auparavant.

Après avoir fait voter à main levée, et compte tenu du peu de certitude quant aux résultats, il est décidé de procéder à un vote nominal.

M. SERVAIS rappelle que la question est « Etes-vous Pour ou Contre les taux augmentés de 20% ? »

**Le Conseil de Communauté décide par 1 ABSTENTION, 44 voix POUR, 57 voix CONTRE de ne pas retenir la proposition d'augmentation de la fiscalité de 20%.**

Au vu de ce résultat, le Président indique qu'il est inutile de voter le budget puisque celui-ci a été construit sur la base d'une augmentation des taux de 20%.

Il informe donc que ce budget devra être transmis au Préfet des Ardennes qui devra trancher.

M. COLIN propose alors de faire voter un budget basé sur une augmentation fiscale de 10%. Il suffit pour cela de diminuer de 100 000 € (à peu près) les lignes du budget général 678 « Autres charges exceptionnelles » dépenses de fonctionnement et 7311 « Contributions directes » recettes de fonctionnement.

M. DOYEN intervient pour confirmer que cette solution permettrait de se quitter en bons termes sachant qu'il semble que la majorité des élus soit favorable à une hausse de 10%.

Le Président suspend la séance durant 20 minutes afin de consulter les vice-présidents et le percepteur de la 2C2A.

Après cette interruption de séance, le Président informe le Conseil de Communauté qu'il a décidé de soumettre le budget basé sur une augmentation de la fiscalité à hauteur de 10% afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la 2C2A.

Les taux, tenant compte de cette variation, seraient donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 2.85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5.67 %
- Taxe professionnelle : 2 %
- Taxe professionnelle de zone : 8.76 %

La somme indiquée sur la ligne 7311 « Contributions directes » - recettes de fonctionnement, passerait de 1 217 986 € à 1 108 732 €.

La ligne 678 « autres charges exceptionnelles » - dépenses de fonctionnement passe de 216 575.16 € à 103 321.00€.

Avant de procéder au vote, il affirme espérer que l'avenir donnera raison à ceux qui n'ont pas voulu l'augmentation de 20%, bien que pour sa part convaincu du contraire.

Il souhaite enfin continuer à travailler « main dans la main » avec l'ensemble des élus communautaires.

Il est procédé au vote du Budget Primitif 2005 et au vote des taux 2005 à main levée.

**Le Conseil de Communauté décide par 3 voix CONTRE, 27 ABSTENTIONS et 72 voix POUR d'augmenter les taux d'imposition de 10% pour l'année 2005.**

**Le Conseil de Communauté approuve par 5 voix CONTRE, 13 ABSTENTIONS et 84 voix POUR le budget primitif 2005 sur la base d'une augmentation fiscale de 10%.**

#### **IV/ PROPOSITION D'UN LOCAL POUR REGROUPER LES SERVICES COMMUNAUTAIRES A VOUZIERS**

M. SERVAIS rappelle que les services communautaires sont répartis sur deux sites à Vouziers (l'un place Carnot sur 3 étages, l'autre rue Chanzy).

Les conditions de travail ne sont pas satisfaisantes.

La réhabilitation de la friche « Sietam » avait été évoquée afin d'y loger ces services cependant, compte tenu du coût des travaux, il avait été proposé de trouver une location.

Ainsi, les locaux situés « Rue du Chemin salé » à Vouziers ont-ils été visités. La SCI PAROS, propriétaire de cet immeuble, est favorable pour nous le louer avec option d'achat au terme de 6 ans de location au prix de 350 000 €. Le prix du loyers'élèverait pour les 3 premières années à 18 300 HT et pour les 3 suivantes à 27 440 € HT.

Des travaux d'aménagement sont bien évidemment à effectuer pour lesquels il faudra avoir recours à l'emprunt ; cette dépense ayant été estimée à 180 000 € HT. Il est prévu d'y créer 10 bureaux, 1 salle de réunion (pour 30 à 40 personnes), 1 bureau pour les élus, 1 salle d'archivage, 1 pour la documentation. Une cuisine est déjà existante laquelle sera destinée au personnel ne pouvant rentrer à son domicile à l'heure du déjeuner. La surface totale représente environ 600 m<sup>2</sup>.

M. SERVAIS précise que des subventions peuvent être envisagées pour les travaux d'aménagement puisque nous louerions avec option d'achat.

La Région nous l'a d'ailleurs indiqué ainsi. Il semblerait que le Conseil Général adopte la même position. Une demande de subvention serait également formulée auprès des services étatiques.

M. SERVAIS ajoute que les services des Domaines ont été consultés sur le montant des loyers proposés et que, par correspondance du 22/03/05, ils nous ont informés n'avoir aucune observation à formuler.



M. PIERRET intervient pour rappeler qu'il lui avait été demandé de prévoir un budget par anticipation avec étude prospective, réalisée par le Percepteur, ce qui a été fait et a donné lieu au BP 2005 tel qu'il est présenté ce soir.

Il ajoute que l'objectif de constituer une capacité d'autofinancement est obéré par l'emprunt qui devra être contracté pour la réalisation de ces travaux.

M. PAYER est étonné du fait qu'une augmentation de 20% de la fiscalité soit proposée maintenant. Il ajoute qu'une progression par palier aurait dû être envisagée auparavant.

M. DEOM s'interroge sur le nombre de bureaux qui est prévu de créer : cela sera-t-il suffisant compte tenu du nombre de salariés ?

Par ailleurs, il s'interroge sur le devenir de la friche « sietam ».

Pour répondre à la première question, M. SERVAIS précise que le personnel communautaire travaille actuellement dans des bureaux partagés, c'est-à-dire au moins deux personnes par bureau. Il n'est donc pas prévu de créer des bureaux individuels.

Concernant la seconde question, le Président indique que pour l'instant rien n'a été décidé relativement à la friche « sietam ». Une personne est intéressée par l'acquisition de la partie industrielle mais se pose le problème pour la 2C2A de la toiture en amiante. Certains ont proposé de raser le bâtiment. Des réflexions sont en cours ; Il faut laisser le temps aux élus de réfléchir au devenir de ce site.

Il ajoute que les locaux de la « sietam », pour la partie administrative, concernaient 450 m<sup>2</sup>. Avec le local de la SCI PAROS, la 2C2A bénéficierait de 600 m<sup>2</sup>.

M. SERVAIS fait ensuite lecture de la délibération qu'il propose ; étant rappelé que la commission des finances et le bureau ont donné avis favorable sur ce projet :

« Vu l'estimation des domaines en date du 22/03/05, le Conseil de Communauté décide :

- d'approuver la 1<sup>ère</sup> proposition, émise par la SCI PAROS en date du 23/02/05 comme suit:
  - location de l'immeuble appartenant à la SCI PAROS, situé 44-46 rue du Chemin Salé à Vouziers (cadastré section AB n° 479) suivant bail professionnel notarié d'une durée de 12 ans, renouvelable,
  - possibilité d'acquérir à l'issue de la première période de six ans au prix de 350 000€ révisable d'après l'indice trimestriel INSEE de la construction,
  - loyer annuel de 27 440€ HT révisable annuellement sur l'indice trimestriel INSEE de la construction et de 18 300€ HT les trois premières années compte tenu des travaux réalisés,
- d'approuver le projet d'aménagement présenté et son budget prévisionnel à hauteur de 180 888.14€ HT,
- d'inscrire les montants nécessaires au budget 2005,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de tout organisme susceptible de financer ce type d'opération,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération ».

**Le Conseil de Communauté, par 0 voix CONTRE, 11 abstentions et 91 voix POUR adopte la délibération présentée ci-dessus concernant la location avec option d'achat d'un immeuble à Vouziers afin d'y installer le siège social de la 2C2A.**

## **V/ 2C2A/CERFE : ATTRIBUTION DE DEUX BOURSES**

M. SERVAIS propose au Conseil de Communauté, sur avis favorable du Bureau, d'attribuer à deux étudiantes du 2C2A/CERFE deux bourses étant précisé que les bourses attribuées à la 2C2A sont intégralement reversées aux étudiants.

Il est proposé, sous réserve d'obtention des subventions sollicitées :

- d'accorder une bourse à Mademoiselle Estelle GERMAIN d'un montant de 11 500 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 pour une période de huit mois et à Mademoiselle Marina MERGEY une bourse d'un montant de 11 500 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 pour une période de huit mois.

-d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération à l'unanimité.**

## **VI/ ZONE D'ACTIVITES : PROJET D'EXTENSION – DELIBERATION MODIFICATIVE AUTORISANT UNE D.U.P.**

M. SERVAIS introduit ce point de l'ordre du jour en rappelant que le développement économique est un axe important de la 2C2A. Cependant, pour accueillir des entreprises, il faut des terrains et pour avoir des terrains à proposer, il convient d'en acheter.

Le problème rencontré dans le projet d'extension de la zone d'activités de Vouziers est un problème pécuniaire. En effet, les services des Domaines estiment à 10 000 € de l'hectare (hors indemnités) le prix des terrains.

Un notaire, invité à la dernière réunion de Bureau, a indiqué que ce prix ne correspond pas à ceux pratiqués sur le territoire et sollicite, au nom de ses clients, 4,57 € du m<sup>2</sup> (toutes indemnités confondues) plus une compensation en surface équivalente.

M. SERVAIS précise que, parmi les 2 autres propriétaires concernés, un est d'accord pour vendre son terrain au prix des Domaines et l'autre sollicite le prix de 4,57 € du m<sup>2</sup> sans compensation.

Les terrains, bien entendu, ne sont pas viabilisés. L'assainissement sera à réaliser sur une longueur de 1,3 km.

Il précisé encore qu'un commerçant est prêt à s'installer sur un terrain de 5 ha.

Il laisse le conseil de communauté en débattre en posant la question suivante : Le prix de revient, dans ces conditions, permettra-t-il de revendre les terrains à prix attractif ?

M. DEOM demande si les Domaines se sont prononcés ?

M. SERVAIS : Le terrain de M. WEIRIG, représentant une surface de 13ha79 a été estimé à 196 928 €.

M. LAMBERT demande à qui revient la compétence de faire réaliser l'assainissement ?

M. SERVAIS : De la zone jusqu'au collecteur à la ville de Vouziers.

M. ANCELME intervient pour indiquer que le prix de 4,57 € du m<sup>2</sup> soit 45 700 € de l'hectare, paraît cher effectivement. Cependant, il donne l'exemple de terrains à Monthois, Mars sous Bourcq qui se sont vendus à ce tarif voir même un peu plus.

Il ajoute que 80 créations d'emplois sont concernées. « C'est un lourd investissement mais avec des retombées ! ».

M. ETIENNE, Président de la Commission Développement Economique, ajoute qu'il avait proposé en commission de réaliser une étude afin d'obtenir le prix de revient au m<sup>2</sup> après subvention. Cependant, cela peut prendre du temps et le risque de perdre des entreprises est important si l'on agit pas rapidement.

M. SERVAIS précise que les services de la Région ont demandé la réalisation de cette étude avant de s'engager sur un financement. La situation est un peu bloquée.

M. DOYEN estime que la question de l'assainissement n'est pas insurmontable.

M. PIERRET expose alors le détail technique de l'assainissement.

M. COLIN demande s'il serait possible de réaliser 6 ha afin de ne pas perdre le bénéfice de 80 créations d'emplois.

M. SERVAIS ajoute qu'une délibération a été prise de manière à engager une Déclaration d'Utilité Publique sur Buzancy et qu'elle a permis de débloquer la situation, la quasi-totalité des propriétaires ayant à ce jour accepté de vendre.

Il propose alors la délibération suivante pour l'extension de la zone d'activités de Vouziers au moins pour que les vendeurs baissent leurs prix :

«Vu la délibération n°03/044 du 11/06/2003 du Conseil de Communauté,  
Vu la nécessité d'y apporter des modifications et rectifications,

Afin de disposer d'une emprise suffisante pour étendre la zone d'activité de Vouziers et après étude des différentes opportunités foncières envisageables, il apparaît que les terrains cadastrés :

- section AM 560 d'une superficie de 13 ha 79a 05 (précédemment cadastrée section AM n°1 d'une superficie de 4ha 02a 10ca, AM n°2 d'une superficie de 48a 93ca, AM n° 3 d'une superficie de 3ha 20a 29ca, AM n°4 d'une superficie de 3a 13 ca, AM n°5 d'une superficie de 4ha 04a 60ca, et section AM n°383 de 2ha),
  - section AM n°551 d'une superficie de 2ha 99a 28ca,
  - section AM n°384 d'une superficie de 4ha 73a 80ca
- sont les plus indiqués compte tenu des contraintes du projet,

Les propriétaires Monsieur Eloi WEIRIG, Mesdames Françoise PESCHE et Chantal ORY ont été contactés et seule Mme PESCHE a laissé une perspective de cession amiable envisageable, au prix des Domaines.

Vu l'intérêt de l'emplacement, il paraît utile d'engager la procédure d'expropriation sur les parcelles en vue d'une déclaration d'utilité publique pour travaux et ouvrages,

De l'examen du dossier ainsi présenté, il ressort qu'il n'existe pas de terrains autres sur le territoire concerné qui permettraient la réalisation de l'opération projetée,

Le choix de cet emplacement permet, à l'évidence, de réaliser un projet bien intégré,

C'est pourquoi, il est proposé :

- D'approuver le présent projet et de décider la réalisation de l'opération,
- De procéder à l'amiable pour l'acquisition de terrains possibles,
- De recourir à l'expropriation, à défaut de procéder à l'amiable pour l'acquisition de ces terrains,
- D'autoriser le Président à mener la procédure au nom de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, et à s'adjoindre les concours nécessaires,
- De solliciter le Préfet des Ardennes pour que soit prescrite une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conformément aux articles R11-4 et suivants du Code de l'expropriation,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne marche de l'opération».

**Le Conseil de Communauté adopte cette délibération avec 1 voix CONTRE, 8 ABSTENTIONS et 93 voix POUR.**

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

M. SERVAIS informe les élus que le bulletin d'information de la 2C2A, qui leur a été distribué ce soir, contient un questionnaire qui permettra d'affiner l'enquête réalisée dans le cadre du projet de halte-garderie. Il est demandé aux familles de le retourner soit directement à la 2C2A, soit à leur mairie.

Il demande donc aux maires de faire le retour de ces questionnaires à la 2C2A en précisant que les dernières enquêtes n'étaient pas en nombre suffisant pour définir les besoins formellement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. SERVAIS clôt la séance à 00h30.

Fait à Vouziers, le 01/04/05

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Daniel SERVAIS

Marie-Hélène MOREAU